
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 18 octobre 2023 à 19h en visioconférence

PV adopté et publié le 07/12/2023.

Présents (16) : Jo HEBEL - Gérard GALLO - Florence GAILLARD – Thierry GALVIN - Danielle GILET - Michel HOUDBINE - Alexis HUAULMÉ - Julien LAHAIE - Serge LARCHER - Didier MATHIS - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Dominique PÉARD - Annaïck RICHARD - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Pierre SIONNEAU.

Excusés (5) : Marion CRANIER - Claire LAHAIE - Jérôme PORTIER - Corinne VERMEIL - Anne RÉMOND.

Assistent : Nathalie CHEVET (secrétaire de séance) - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévann PICHON.

Ouverture de la réunion à 19h00, par Julien LAHAIE, sous la présidence d'Alexis HUAULMÉ.

1. Point sur les clubs affiliés

Présenté par Jean-Pierre MOREAU, Président de la CTSR

Les 180 clubs sont dorénavant tous affiliés.

Missillac et Beauvoir ont rempli le formulaire, mais ont très peu de licences qualifiées à ce jour.

2. Point sur les licences qualifiées au 15/10/2023

Présenté par Jean-Pierre MOREAU, Président de la CTSR

Hausse du nombre de licences dans toutes les catégories.

Nous sommes en augmentation des licenciés de +16 ans (+ 474 licences).

2 000 licences de plus, comparé à la situation en octobre 2022.

Le cap des 28 500 licenciés est franchi. On devrait atteindre notre record !

Environ 600 licences sont en attente de qualification.

On perd des licences en 12/16 ans masculin, mais on gagne des filles dans cette catégorie.

Annaïck souhaite avoir le ou les clubs ayant le plus de nouvelles licences féminines.

→ Un bilan lui sera envoyé.

3. Point sur le Conseil du Territoire

Présenté par Alexis HUAULMÉ, Président de la Ligue

Le Conseil du Territoire s'est réuni le 11 octobre dernier au comité de Mayenne.

Le CTI.

Le CTI a été abordé, en lien avec le nombre de licenciés et les prévisions 2023/2024. Un point a été effectué par département et sur le territoire. Tous les territoires français sont en augmentation. La hausse du CTI nous concernant est bien présente mais pas si importante, comparée aux autres territoires, à 2 ou 3% près selon Michel.

2 actions sont à mettre en place, concernant l'axe 4 du CTI :

- Action sur les terrains mobiles. Les comités de Loire-Atlantique et de Sarthe se doteront d'un terrain mobile. Stévann précise que la livraison de ces terrains est prévue vers le 15 décembre.
- Action sur le sport scolaire. Volonté de transformer des classes en horaires aménagées pour les Sections Sportives Scolaires. Comment entrer dans les écoles ? Travail à effectuer avec le monde universitaire, reprendre contact avec l'UFR Staps en Sarthe, l'IFEPSA en Maine et Loire, l'université de Nantes. La Vendée n'a pas de relation avec la faculté de La Roche/Yon.
Serge précise qu'il y a eu un changement de personne en relation avec la faculté de Nantes.

L'axe 3 du CTI a été évoqué, concernant le flux de formation, de personnes formées.

Didier s'interroge sur la part de l'arbitrage dans le CTI ?

- Elle est prévue dans l'axe 2, notamment en mesurant le taux de couverture des matchs, le nombre d'accompagnements sur les matchs U17/U18 Championnat de France.

Le Tournoi de France.

Echanges autour des actions périphériques sur le territoire. Plusieurs pistes ont été abordées mais encore dans la discussion pour l'instant :

- Accès au parc des expositions sans accéder aux matchs
- Places à disposition pour organiser des jeux, des concours
- Communication autour de l'événement
- Mise à disposition des CTF autour des animations périphériques.

Le Beach.

Réflexion pour développer cette thématique sur le territoire. La Loire-Atlantique et la Sarthe ont pris des initiatives. Comment les élargir au territoire ? On tente de lancer une opération pour les U14 dans chaque département, en organisant un tournoi départemental qualifiant 1 ou 2 équipes accédant à la finale régionale, organisée par la ligue. Il faut lancer la démarche et avoir un retour, pour ensuite mettre en place cette opération. Quid du financement ?

Le référent Beach de la fédération a transmis des propositions à Annaïck, qui a commencé à travailler sur des possibles opérations. La commission Service aux Clubs va proposer un challenge Beach de janvier à juin 2024. Quelle est la position du comité directeur par rapport à l'investissement de la Ligue sur ce type d'opérations ?

- Michel précise que ces actions Beach n'étaient pas prévues dans le projet de l'olympiade. Arrivant en fin d'olympiade, il faudrait plutôt traiter ce sujet lors de la prochaine olympiade. Le comité de Maine-et-Loire n'y est pas favorable, un autre projet arrivant avec la venue des équipes de France U17.

Actions collectives.

Pour lancer les formations de bénévoles. Perspectives autour de l'ITFE, qui formerait les salariés pour dispenser la formation des bénévoles, plus de proximité étant nécessaire pour ces formations.

Le projet est en cours. Comme le souligne Michel, un maximum de dirigeants doivent être (in)formés.

Rencontres thématiques pour le prochain CT. Il conviendra d'inviter Annaïck à la prochaine réunion.

4. Point sur les Intercomités N du 25 novembre 2023

Présenté par Michel HOUDBINE – Elu référent ETR/PPF/ITFE

CARQUEFOU HB organisera cette manifestation.

Jean-Christophe procède au tirage au sort. Le 1^{er} match de la matinée est joué par le comité d'accueil contre un comité limitrophe, afin d'éviter un horaire trop matinal pour les comités les plus éloignés.

Le numéro 2 est par conséquent réservé pour la Loire-Atlantique.

Tirage masculin

1. Mayenne
2. Loire-Atlantique
3. Ligue (équipe territoriale)
4. Maine-et-Loire
5. Vendée
6. Sarthe

Tirage féminin

1. Ligue (équipe territoriale)
2. Loire-Atlantique
3. Mayenne
4. Sarthe
5. Vendée
6. Maine-et-Loire

5. Statuts et RI de la Ligue

Présenté par Jean-Pierre MOREAU, Président de la CTSR

La loi du 2 mars 2022 nous oblige à apporter des modifications à nos statuts, en vue des prochaines élections.

Les points revus :

- Le conseil d'administration pourra dorénavant voter une rémunération pour le Président.
- Limitation du nombre de mandats possible pour les Présidents de Ligue à 3 mandats, à partir du 1^{er} janvier 2024. Ne concerne pour l'instant que les présidents de Ligue.
- 9 personnes de chaque sexe.
- Restriction sur le scrutin de liste à 6 membres d'un même comité et 3 membres d'un même club.
- Une déclaration de patrimoine doit être faite pour les élus après leur élection. C'est la commission éthique de la fédération qui en définira les termes.
 - o Stéphane s'interroge sur la diffusion de ladite déclaration ? Quel est l'intérêt ?
 - o À l'AG fédérale, ce point avait été évoqué, permettant d'éviter le conflit d'intérêts.
 - o Qui ordonne cette directive ? Selon Jo, quand une loi est promulguée et mise en application, elle est surveillée. C'est la porte ouverte à un certain nombre de dérives... De plus, la déclaration est faite à l'issue des élections... Pourquoi ne pas la faire avant les élections et éviter ainsi les déconvenues !
 - o Les présidents de club, de comité ne seront pas concernés. Le risque serait de faire fuir les bénévoles...
 - o Thierry souligne que la majorité des bénévoles ne seront pas concernés, ça ne changera pas grand-chose au final.

Décision (15 votants) :

Proposition de modification des statuts validée avec 71 % voix pour, 29 % d'abstention

Echéancier proposé :

- 18/10/2023 : validation de la modification des statuts par le comité directeur
- Entre le 19 et le 31 octobre : validation des statuts par la commission nationale des statuts et règlements
- 08/11/2023 : présentation des statuts et vote électronique des membres du conseil d'administration
- Entre le 11 et le 17/11/2023 : vote électronique des clubs du territoire

Décision (15 votants) :

Echéancier et modalités de vote validés avec 100 % voix pour

6. Point sur la composition du CA et des commissions

Présenté par Jean-Pierre MOREAU, Président de la CTSR

Tous les membres de commission doivent être qualifiés et validés par le comité directeur.

Camille Douhet / CTA : il manque l'attestation d'honorabilité.

Pauline Agullo / CTA a muté hors du territoire, donc elle ne fait plus partie de la commission.

Les fonctions de certains élus à la fédération française et internationale ne sont pas précisées.

Jean-Pierre MOREAU : membre de la commission nationale de Discipline

Pierre SIONNEAU : membres de la COC Nationale

Serge LARCHER : membre de la commission nationale des réclamations et litiges

Michel HOUDBINE : membres du conseil d'administration fédéral

Alexis HUAULMÉ : chef de délégation U17M

Corinne VERMEIL : cheffe de délégation Para hand

Décision (12 votants) :

Composition des membres des commissions validés avec 100 % voix pour

7. Validation des vœux fédéraux à l'AG fédérale 2024

Point présenté par Jean-Pierre MOREAU, Président de la CTSR

Les clubs ayant formulé un vœu, non retenu par le CA, ont reçu une réponse. Il reste cependant 2 vœux à présenter :

- Prix de la licence Para hand par la commission Hand Ensemble. Le prix ne devra pas dépasser 17 € pour toute licence para hand.
- Utilisation de la colle par le club d'ATLANTIQUE REZÉ HB. Proposition de mettre en place une charte par le club.

Décision (12 votants) :

Vœu n°1 validé avec 100 % voix pour.

Vœu n°2 validé avec 71 % voix pour, 8% contre, 21% d'abstention.

Un vœu est arrivé en ce début de semaine, émis par le club du SL AUBIGNY MOUTIERS HB sur l'attribution d'une licence loisir pour des 16/18 ans, et ainsi éviter de perdre des licences.

- La fédération prévoit déjà ce cas. Une réponse sera faite au club.

8. Tournoi de France

Point présenté par Julien LAHAIE, Secrétaire Général.

Billetterie

Pour les matchs du jeudi 4 janvier 2024, 2 819 billets vendus. Il reste à ce jour 6 872 places.

Pour le samedi 6 janvier 2024, 4 750 billets, il en reste 4 900. Beaucoup de commandes de groupes.

Bénévoles

Un appel aux bénévoles a été lancé via une newsletter, à destination des licenciés de +17 ans en Pays de la Loire. Délai de réponses de 24h seulement, beaucoup de réponses reçues.

225 personnes inscrites pour le Tournoi de France et les Interpôles, sur le même formulaire.

Pilotage politique

Laëtitia SZWED-BOBET, Alexis HUAULMÉ et Thierry BAZIN représenteront respectivement la Fédération, la Ligue et le Comité 44.

Point de vigilance pour Thierry qui est déjà dans le comité de pilotage opérationnel. Il est difficile d'être dans les 2 en même temps...

Pilotage opérationnel

Organisateur :

Frédéric MOREL et Marion Buisson / FFHandball

Les référents du territoire :

Julien LAHAIE et Stévann PICHON / Ligue

Thierry BAZIN / Comité 44

Responsables de secteurs :

Jacques LEBRETON / Bénévoles

Nacer KEDDACHE / Logistique

Anaïs GODEFROY / Compétition

Alann THOMAZO / Médias

Véronique PIPET et Anne RÉMOND / Service aux spectateurs (accueil et orientation du grand public)

Annaïck RICHARD et Sylvain FERCHAUD / Animations

Marc BAILLY et Thierry BAZIN / Bars



Décision (13 votants) :

Composition de l'organigramme validé avec 100 % voix pour

« L'incroyable Tournée »

Entre janvier et les Jeux Olympiques, un village sera mis en place pour promouvoir le Handball.

On profitera des événements de janvier, du mercredi 3 au samedi 6 janvier 2024, pour mettre en place des animations avec la ville de Nantes, les écoles et les clubs du Territoire...

9. Interpôles

Point présenté par Julien LAHAIE, Secrétaire Général.

Notre partenaire, le restaurant universitaire, ne pourra pas nous accueillir, s'agissant d'une période de vacances scolaires.

Adrien MOREL ne sera pas des nôtres, embauché depuis le 1^{er} septembre par le département de la Mayenne, en tant que chargé de communication. Marion CRANIER le remplacera sur cette manifestation.



Décision (13 votants) :

Composition de l'organigramme validé avec 93 % voix pour, 7% contre.

➡ Alexis précise un point financier. Jacky BERTHOLET, en charge du PPF Masculin à la fédération, nous a annoncé une prise en charge de 71€/jour/personne (au lieu de 65€).

10. Journée de cohésion

Point présenté par Julien LAHAIE, Secrétaire Général.

La journée de cohésion organisée entre le personnel et élus de la Ligue et des Comités regrouperait environ 35 personnes. Mardi 14 novembre 2023 est la date retenue à la majorité des personnes interrogées.

Le lieu n'est pas encore finalisé, ce sera probablement dans le Maine et Loire.

L'ordre du jour reste à finaliser également.

Décision (13 votants) :

Mardi 14 novembre validé avec 85% voix pour, 15% d'abstention.

11. Points divers

COC : Pierre SIONNEAU – Demandes de dérogation pour 5 joueuses de HB STE LUCE.

La COC a donné un encore global pour ces joueuses nées en 2007 pour jouer en excellence régionale, avec la restriction de n'utiliser que 2 joueuses par match. ce sont des joueuses isolées dans le club de Ste Luce.

Pierre regrette que le club ne se soit pas entendu avec celui de Thouaré, ayant lui aussi demandé des dérogations. Une équipe U17 aurait ainsi pu être créée...

Décision (13 votants) :

Demande de dérogations de Ste Luce validée avec 84% voix pour, 8% contre, 8% d'abstention.

Pierre rappelle qu'un tableau récapitulatif sur les organisations de la saison devra être envoyé à tous les clubs, pour qu'ils puissent se porter candidats aux manifestations de la Ligue, aux finalités COC et autres événements. Réponse à donner pour fin décembre.

➔ Une newsletter sera envoyée en ce sens.

Journée de l'arbitrage - Danielle GILET

Le CDOS 85 a mis en place une journée de l'arbitrage en Vendée. Quelle action de la Ligue pour cette journée de l'arbitrage ?

- la CNA a désigné un match de haut niveau sur le territoire pour mettre en valeur un binôme du territoire sur la rencontre. Le binôme Lequitte/Nivelais a ainsi été désigné sur la rencontre HBC NANTAIS / US IVRY début octobre.

CTRL - Jo Hébel

ST SÉBASTIEN nous a adressé un courrier demandant un recours gracieux pour une jeune fille de 14 ans, inscrite dans un projet de formation, souhaitant un retour à la licence D et non B suite à une mutation. Cela suppose de revenir sur la décision réglementaire prise par la commission CTSR. Il s'agit ici d'une erreur administrative entre la famille et le secrétariat du club.

Jean-Christophe précise que sportivement la situation a été voulue et acceptée par tous. Concrètement, cette jeune fille va jouer plus loin pour jouer au même niveau que sa licence d'origine en cas de refus. C'est une joueuse née en 2009, la plus jeune de la catégorie U17. Il n'y a pas de conflit d'intérêts dans cette situation.

Mais comme le souligne Pierre, c'est ouvrir la porte aux appels des adversaires.... Cela concerne un championnat national. Stéphane ajoute que si un adversaire porte réclamation devant la commission nationale, nous serions remis en cause... Serge abonde les propos. On a déjà eu un cas en début de saison. on peut difficilement revenir dessus. On a donné raison au club.

Jean-Christophe rappelle que l'année dernière, on s'est permis de transformer une licence D en licence B, sans aucun problème.... Ce n'était pas la même situation.

Gérard propose de valider la dérogation, mais en alertant le club en cas d'appel possible.

Pierre suggère de renvoyer le dossier auprès de la fédération. Il s'agit ici d'un championnat national. Le Bureau Directeur de la fédération se prononcera.

Les impositions tuent le handball, comme évoqué en début de réunion... et là sur ce dossier, on prend les règlements à la lettre. Comme le souligne Thierry, on ne va pas pénaliser une jeune fille pour une erreur administrative !

Selon Jo, dans ce dossier, il ne s'agit pas d'une mutation hors délai mais d'un document manquant. Ce dossier était bien saisi dans Gest'hand, la démarche a bien été lancée, mais incomplète. La CTRL n'interviendra pas dans ce dossier. Il manquait seulement la photo. Peut-on pénaliser une jeune pour une photo manquante ?

Alexis conclut ces échanges. Il s'agit d'une enfant de 14 ans... qui serait sanctionnée par méconnaissance de ses parents. On ne prendra pas cette décision, sauf si la fédération nous demande de le faire.

Alexis rejoint les propos de Thierry : il y a des dossiers bien plus graves en soi !

Respectons l'identité des gens plutôt que de se battre pour une pièce d'identité... !

Clôture de la réunion à 21h00.

Julien LAHAIE

Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ

Président de la Ligue

